



*Coordination régionale FNME*

*des syndicats CGT et UFICT-CGT*

*Région Ile de France*

## **LES DIRECTIONS PLIENT SUITE A LA MOBILISATION DES AGENTS DES CMCAS D'IDF**

Une centaine d'agents et d'élus des CMCAS de la région parisienne se sont invitée à la Commission Secondaire du Personnel IDF 4 (DIR GAZ, DCT et USR IDF) pour remettre en main propre au Président de cette CSP leurs requêtes afin d'obtenir la prime de 400 € pour Enedis et 600 € pour EDF pour lesquelles ces entreprises les avaient exclu unilatéralement.

Déjà début avril, la délégation CGT du CCE d'Enedis avait interpellé le Président de l'organisme pour que les agents des CMCAS réintègrent leur droit et bénéficient de cette prime comme tous les autres agents de ces entreprises. Bien sûr, la FNME CGT est aussi intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet.

Pour exprimer leur colère, les agents des CMCAS, n'ayant obtenu aucune réponse des entreprises, ont donc décidé de signer massivement une pétition et de venir rencontrer les membres de la direction siégeant en CSP le vendredi 30 juin 2017 à 09h00.

Après plusieurs questions restées sans réponse des directions, les agents et les élus ont demandé que le Président de la CSP prenne contact avec M. CARVAL, DRH d'Enedis, afin que cette prime de 400 € soit versée dans les plus brefs délais à l'ensemble des agents des CMCAS rattachés à EDF et à Enedis.

Après une demi-heure de suspension de séance, la direction est revenue vers les agents et les élus des CMCAS pour annoncer que les requêtes qui avaient été déposées, seraient à nouveau étudiées lors d'une séance extraordinaire entre le 10 et le 11 juillet 2017, date imposée par la direction nationale d'Enedis.

C'est bien le rapport de force et la présence des agents et élus lors de cette CSP qui ont fait bougé la direction d'Enedis. Après avoir entendu cette proposition des directions, les agents et les élus ont décidé de quitter la séance pour que la CSP puisse se tenir normalement pour les autres points à l'ordre du jour. Bien sûr, il a été précisé que la CSP était placée sous surveillance et que le personnel des CMCAS reviendrait, si, il n'était pas réintégré dans son bon droit. Le personnel des CMCAS n'exclut pas non plus d'aller ester en justice.

La CSP qui traitera des requêtes des agents des CMCAS se réunira le lundi 10 juillet 2017 à 13h30.

La CGT vous communiquera le rendu de la CSP extraordinaire du 10 juillet.